Municipalité de Marston
158, Route 263 Sud
Marston, Qc, G0Y 1G0

Rapport sur l'application de la procédure de traitement des plaintes

au 31 décembre 2023

Conformément à l'art. 158,2 de la Charte de la langue Française, le rapport doit avoir été approuvé par la plus haute autorié administrative, soit le directeur général.

Nombre de plaintes reçues et traitées relatives à un manquement à une obligation prévue

Date de la réception de la plainte	Nature de la plainte	Démarches effectuées	Résultats de l'analyse	Suivis effectués	Date de fin du traitement de la plainte

Nombre de plaintes reçues : **0**

Nombres de plaintes traitées : **0**

Approbation par le plus haut dirigeant de niveau administratif :

Nom et fonction : Julie Boucher, Directrice générale et greffière-trésorière **Date :** Le 26 mars 2024